



CARTON ROUGE sur le régime indemnitaire



Notre employeur a-t-il pris la mesure de la situation dans laquelle se trouvent les agents, les services ? **Envolée du cout de la vie, hémorragie dans les effectifs** du fait de salaires peu attractifs : plus de 700 postes vacants ! Des sections fermées dans les crèches, des EDS où il ne reste plus que 4 travailleurs sociaux sur 15 pour recevoir le public ! Des services techniques, administratifs au bord de la saturation...y compris à la DRH !

La CGT a porté la revendication d'une augmentation du régime indemnitaire immédiate avec l'attribution d'un 13eme mois à 1500 €, une revalorisation du régime indemnitaire des « oubliés du Ségur », et une augmentation pour réduire les inégalités de traitement (réducteur, sage-femme, ATSE, etc). La CGT a soutenu les mobilisations des personnels administratifs des EDS, ainsi que les techniciens de la Direction des Bâtiments en 2022 qui ont fait grève pour exiger une revalorisation de leur régime indemnitaire. L'exécutif a rejeté l'attribution d'un 13eme mois sous prétexte que la mesure « couterait » 10 millions d'€.

Des premières mesures ont été prises par le département en faveur des « oubliés du ségur », ainsi que des techniciens de la DB dès le mois de juillet : de 100 à 180 € pour les personnels administratifs des EDS et EA (DASIPE, DPEJ, DPMI, DA/MDPH), et 180€ pour les techniciens de la DB. En tout 300 collègues sont concerné.e.s par ces dispositions, soit une enveloppe de env. 300.000 €. Si on peut se féliciter que les collègues qui se sont mobilisés y compris par la grève obtiennent en partie satisfaction, nous pouvons néanmoins constater qu'il s'agit d'une demi-mesure qui laisse sur le carreau la plupart des collègues et ne répond pas au problème immédiat du pouvoir d'achat en particulier des plus bas salaires, ni à la question de l'attractivité de nos métiers et en particulier de ceux du soin et du lien, des métiers les plus féminisés (social, médico-social, accueil de la petite enfance). Nous sommes bien loin de l'enveloppe de 1.700.000 € annoncée au début !

Maintenant pour la suite, l'exécutif nous annonce son intention de REFONDER le régime indemnitaire, en introduisant l'individualisation (par le CIA – complément indemnitaire annuel), et en différenciant l'IFSE (Indemnité de fonction de sujétions et d'expertise) selon les métiers, les postes occupés. Pour ce faire notre employeur s'appuie sur l'étude comparative avec d'autres collectivités effectuée par le cabinet POLITEIA, laquelle a révélée des écarts importants : concernant le métier de « Travailleur social » par exemple le CD94 a le régime indemnitaire le plus faible (400 € de moins par mois que le CD le « mieux-disant » ! La CGT a donc demandé, pour renforcer l'attractivité et faciliter le recrutement de travailleurs sociaux, l'alignement !

Une nouvelle phase de « négociations » va avoir lieu à compter de juin jusqu'en novembre pour une application du nouveau régime indemnitaire « refondé » en 2024...



Afin de vous donner toute l'information sur le régime indemnitaire actuel et vous consulter sur vos revendications la CGT vous invite à une ASSEMBLEE GENERALE LUNDI 26 JUIN DE 14H à 17H à la Maison des Syndicats 11 rue des archives CRETEIL
(sur heure d'information syndicale)